

COMPTE-RENDU - REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date d'évènement : 11/06/2002

Présents : Brault Michel, Barbot James, Pougnaud Dominique, Bouchaud Guy, Beaumont Philippe, Guiochon Rémi,
Sabourin Hervé, Boucheny Patrick, Bastien Claire, Trouvé Yannick, Tessier Raymond,
Foucher Joël,
Absents et excusés : Fort Alain, Antoine Sylvain,
Secrétaire de séance : Delgutte Stéphanie.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION :

Le Conseil Municipal, après s'est fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2001 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2001 par le Receveur et visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2001 :

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de l'exercice 2001 tel qu'il est présenté.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION EXERCICE 2001 :

Le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de ... 3 421 468,97 F soit 521 599,58 €,
- un déficit d'investissement de ... 457 780,00 F soit 69 788,11 €.

Décide d'affecter le Résultat d'Exploitation comme suit :

- Exécution du virement à la section Investissement ... 2 041 353,50 F soit 311 202,34 €,
- Affectation à l'excédent reporté ... 1 380 115,40 F soit 210 397,24 €.

FETE DU 14 JUILLET 2002 :

Monsieur Guy BOUCHAUD présente au Conseil le Programme de la Fête du 14 Juillet 2002 :

- le Samedi 13 juillet : Bal Populaire, Feu d'Artifice organisés au Stade Municipal,
- le Dimanche 14 juillet : Concours de Boules, Jeux pour les Enfants, Repas avec participation à l'inscription.

PARTICIPATION AU REPAS DE LA FETE NATIONALE DU 14 JUILLET :

Le montant de la participation est fixé à 1 € pour les adultes et les enfants à partir de 12 ans résidant dans la Commune de FORS, 4 € pour les adultes et les enfants à partir de 12 ans résidant

Hors Commune.

INSTITUTION D'UNE REGIE DE RECETTES A LA MAIRIE :

Pour faciliter l'encaissement de la participation au Repas du 14 Juillet, le Conseil décide d'instituer une Régie de Recettes à compter du 1er juillet 2002.

VOTE DE SUBVENTIONS :

Le Conseil vote les subventions ci-après au Comité des Fêtes :

- 50 € pour l'Organisation des Jeux du 14 Juillet et,
- 686 € pour la Participation au Feu d'Artifice.

ACHAT D'UN PHOTOCOPIEUR :

Le Conseil décide l'achat d'un photocopieur pour la Mairie aux Ets PAPET à NIORT, marque SHARP au prix de 2 190 €-TTC. Le photocopieur de la Mairie sera installé à l'Ecole.

LOYER ARGEL :

Le Conseil fixe, à compter du 1er janvier 2002, le montant du loyer de la Société ARGEL à 261,80 €.

BAIL HANGAR MARTIN :

Le Conseil fixe, à compter du 1er janvier 2002, le montant du loyer du Hangar MARTIN à 248,28 €.

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES :

La participation est fixée à 0,08 € par habitant soit 110,88 € pour l'année 2002.

TRAVAUX ALIMENTATION ELECTRIQUE AUX SANGUINIÈRES :

L'estimation des travaux pour l'alimentation aérienne d'une parcelle de terrain située "Route du Chiron" s'élève à 3 394 €-Hors Taxes.

CONTRAT EMPLOI CONSOLIDÉ :

Le Conseil décide de renouveler le Contrat Emploi Consolidé en faveur de Monsieur René PETIT pour une période de UN an du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003.

CONSOMMATIONS ELECTRICITE DE L'EGLISE :

Le Conseil accepte le règlement des factures d'électricité à venir.

LOGEMENT DE LA POSTE :

Le Conseil retient le devis présenté par l'Entreprise YVON Christophe d'un montant de 5 118,95 €-TTC.

LOYER DU LOGEMENT DE LA POSTE :

Le Conseil autorise le Maire à louer ce logement à compter du 1er juillet 2002 et à signer le Contrat de Location. Le loyer fixé à 380 € sera payable mensuellement et à terme échu. Le locataire acquittera chaque mois un acompte provisionnel sur les charges locatives indiquées dans le bail à savoir 7,62 €.

CONCESSION "JARDIN DU SOUVENIR" :

Le Conseil fixe à 77,75 € le prix d'un emplacement au "Jardin du Souvenir", dans le Cimetière de FORS. L'acte de la concession est d'une durée de 50 ans renouvelables.

TRAVAUX DE VOIRIE ET ASSAINISSEMENT "RUE DU CHATEAU" :

Le Conseil décide de retenir le devis établi par l'Entreprise ROCHE de Vallans pour un montant de 72 177,88 € TTC.

DIVERS TRAVAUX :

Les travaux de réfection de la Venelle de la Chamerie seront réalisés par le SIVOM. Le montant de la dépense s'élève à 2 144,31 €.

CREATION DE POSTE A LA MAIRIE :

Le Conseil décide la création de 2 postes à temps complet :

- 1 poste d'Adjoint Administratif, Catégorie C, faisant fonction de Secrétaire de Mairie,
- 1 poste de Secrétaire de Mairie, Catégorie A.

Ces deux postes seront ouverts à compter du 1er octobre 2002. Les candidatures seront reçues en Mairie de FORS jusqu'au 19 juillet 2002.

AMENAGEMENT DU RUISSEAU DU PUIITS MEUNIER :

Le Conseil après en avoir délibéré :

- accepte le dossier de mise en concurrence simplifiée tel qu'il lui est présenté,
- décide que la date limite de réception des candidatures sera le 4 juillet 2002 à 16 heures,
- décide que l'engagement de la consultation aura lieu le 10 juillet 2002,
- décide que la date limite des offres aura lieu le 30 juillet 2002,
- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- sollicite la présence de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour le dépouillement des offres.

ECLAIRAGE DU PARC DESRUE :

Quatre lampes seront installées dans le Parc. L'achat des lampes s'élève à 4 894,03 €-TTC.

LOTISSEMENT GUERINEAU :

Le Conseil, vu le Code de l'urbanisme, décide d'exclure du champ d'application du D.P.U. la vente des lots du Lotissement GUERINEAU approuvé pour une durée de CINQ ans.

Fait à Fors, le 18 juin 2002.
Le Maire,
M. BRAULT